

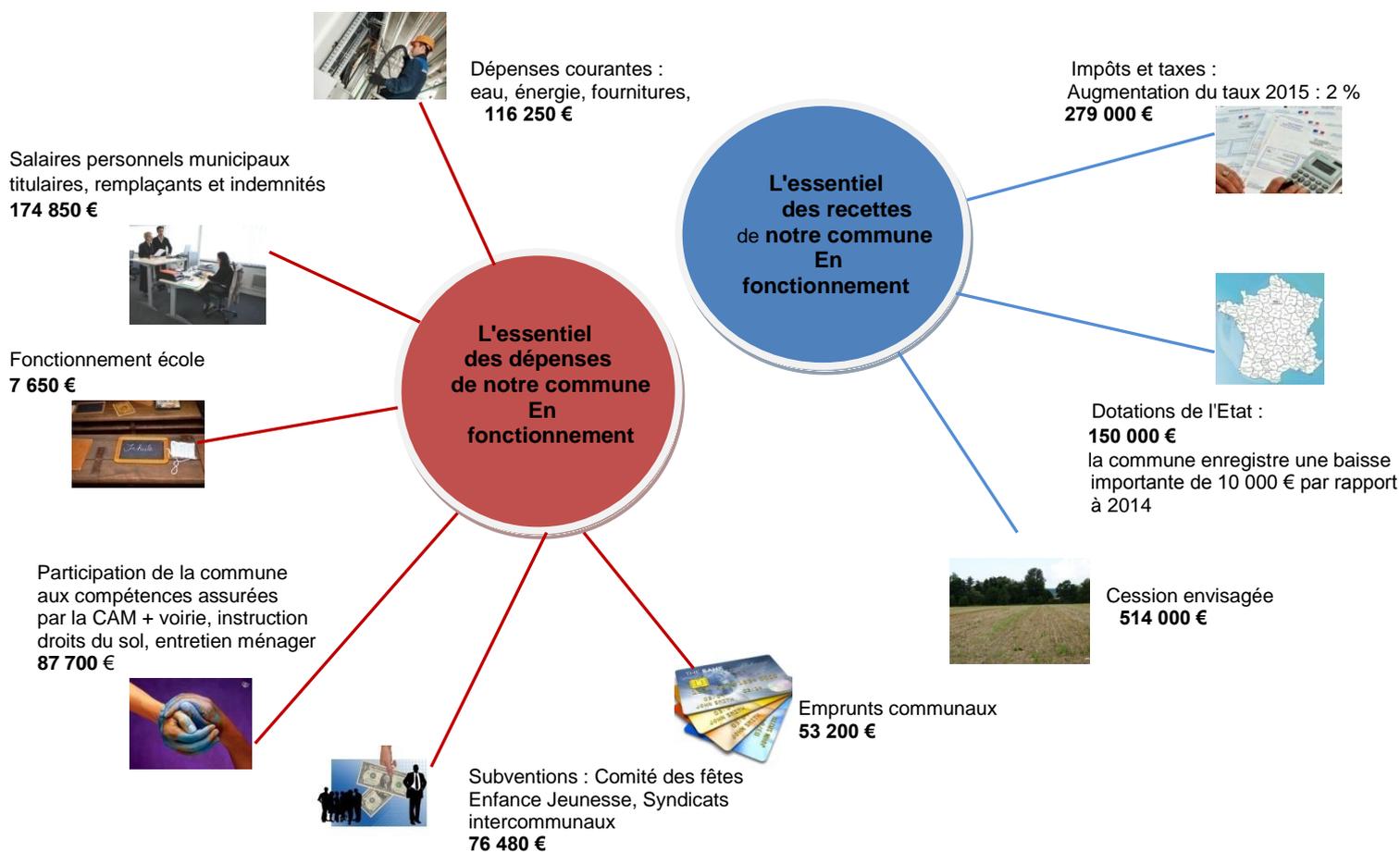
L'ECHO de Saint-Hilaire

Bulletin municipal n° 47 - mai 2015

SPECIAL BUDGET



Le Budget communal 2015 voté par le Conseil Municipal est marqué par la baisse des dotations de l'Etat, par des transferts de charges de l'Etat, notamment l'instruction des permis de construire, et par l'obligation de la mise aux normes accessibilité des bâtiments recevant du public. C'est dans ce contexte d'austérité et d'obligations normatives que la commune doit faire face à tous les besoins et projets et qu'une augmentation modérée de 2 % des 3 taxes communales a été votée. Ce contexte difficile va s'accroître jusqu'en 2017, année pour laquelle la baisse des dotations s'élèvera à près de 30 000 €. Cette situation va obliger la commune à des économies budgétaires conséquentes. Toutefois les investissements, notamment pour l'aménagement de la salle polyvalente et la mairie, sont toujours projetés.



Le budget communal 2015 s'équilibre à 2 808 591 €

PREVISION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ANNEE 2015

TRAVAUX ACCESSIBILITE Bâtiments communaux 1ère tranche Groupe scolaire 2015	140 000 €
2ème tranche 2016 Bâtiments divers.....	140 000 €
Dossiers attributifs de subventions: Etat DETR, C. départemental, C. Régional taux 40 %	
ACHAT VEHICULE UTILITAIRE	40 000 €
Dossier attributif subvention C. Départemental taux 20 %	
URBANISATION CD 15 ET RD 43	258 000 €
Dossier attribution subventions Amendes de police.....	8 000 €
PROJET CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE Etude et VRD une provision de.....	365 797 €
Dossier attribution de subventions non déposé	
OPERATION FONCIERE ENVISAGEE ACHAT	110 000 €
Produit de la cession, se reporter en recettes sections fonctionnement	

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

qui est joint à ce bulletin municipal, **est un document que vous devez garder.**

Il est un élément constitutif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) que la commune a établi et approuvé le 6 mars dernier. Le Plan de Sauvegarde est un soutien à la population au cas de déclenchement d'un risque majeur. L'obligation de doter la commune d'un tel plan avait été rappelé par M. Le Sous-Préfet le 21 avril 2011, le 16 avril et 14 août 2013. Il est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal tient à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur contribution active à ce projet par leurs réflexions et leurs observations et remercie également les personnes ainsi que les entreprises sollicitées amenées à intervenir qui ont toutes répondu favorablement à notre demande

INFOS FLASH

➤ Du changement au Conseil Municipal

Election de Jean-Jacques CANCEL au poste d'adjoint en remplacement de Ludovic DANDINE démissionnaire du poste d'adjoint mais qui reste membre du Conseil Municipal.

Démissions de M. José PARDILLOS et Mme Laetitia DOS SANTOS de leur mandat de Conseillers municipaux

Nomination des candidats suivants dans la même liste : M. Christian FERRE et Mme Béatrice THELLIEZ, elle-même démissionnaire. Le prochain Conseil Municipal verra l'installation d'un nouveau membre au Conseil Municipal en remplacement de Mme THELLIEZ.

➤ Espace Jeunes

Nous souhaitons la bienvenue à Valérie DULEAU, nouvelle Directrice de l'Espace Jeunes.

Dès sa prise de fonction, Valérie a organisé une opération de réaménagement du local de l'Espace Jeunes. Cette activité menée avec les jeunes est une réussite et permettra à chacun de bénéficier d'une aide pour participer aux sorties programmées. Cette action est soutenue par la Mairie, le Foyer Rural, la Fédération 31 des Foyers Ruraux et le Conseil Général.



➤ Recensement militaire



Le recensement militaire concerne tous les garçons et les filles domiciliés sur la commune :

- ayant 16 ans révolus au 1er janvier 2015,
- et de nationalité française.

La date de clôture du recensement est le 31 juin 2015. Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les jeunes gens et jeunes filles sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie, munis de la carte d'identité et du livret de famille.

Les parents peuvent accomplir les démarches pour leurs enfants, dans le cas où ceux-ci ne pourraient les effectuer.

Lorsque les démarches sont accomplies une attestation de recensement est remise à la personne. Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le BAC, le permis de conduire, le CAP ou le BEP.

➤ Calendrier du fauchage des fossés

- le long des voies communales
Semaine : 20, 26, 30, 36, 42

- le long des voies départementales
Semaine : 20, 22